

**ENQUETE PUBLIQUE du 1<sup>er</sup> août au 22 août 2017**  
**Projet de révision de la carte communale de Montamat**

\*\*\*\*\*

**Procès Verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours  
de l'enquête publique**

\*\*\*

*Rappel : au titre de l'article R 123-18 du code de l'environnement, le responsable du projet, plan ou programme est invité à produire ses observations dans un délai de 15 jours.*

\*\*\*

Synthèse des observations avec demande d'un avis sur les suivantes :

- ☛ Un propriétaire envisage un siège d'exploitation sur la parcelle 29 à Contaut. Faut-il envisager qu'il puisse y avoir de l'élevage ?
- ☛ Pensez vous réduire la surface constructible sur le secteur de Lasboues ?
- ☛ Une administrée émet des réserves sur le stationnement des camions à Caillavère, sur le développement de cette activité et sur le débouché sur la route départementale avec l'augmentation possible de trafic sur une route pas très large

**Remarques du Commissaire enquêteur**

- ☛ Est-il envisagé d'améliorer le carrefour entre la VC1 et la RD 626 ?

Procès verbal notifié, le 29 août 2017 à M. Sylvain Lauzes, maire de Montamat

Le commissaire enquêteur,  
René Seigneurie

Le Maire,  
Sylvain Lauzes